

Quoi de Neuf ?

Petra zo Nevez ?

N° 22

07.11.2020

MAIRIE DE KERNOUËS

1 Pont Mein
29260 KERNOUËS

CONTACT

02.98.83.05.04
accueil.mairiekernoues@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Vendredi : 9h15 - 12h15
Mercredi : 9h15-12h15 / 13h30-16h30

PERMANENCE DU MAIRE

Lundi : 10h00 - 12h00 ou sur rendez-vous

PERMANENCE DES ADJOINTS

Sur rendez-vous

DÉCHÈTERIE

Lundi > Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-17h45
Dimanche > Fermé

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LESNEVEN 02.98.21.11.77

SPED SERVICE ELIMINATION DES
DÉCHETS 02.98.21.87.88

CDAS : 02.98.83.23.66

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

PHARMACIE DE GARDE : 3237

EDF/ENEDIS DÉPANNAGE : 09 726 750 29

RÉGIE DES EAUX LESNEVEN : 02 98 83 02 80

ORANGE DÉPANNAGE : 3900



INSCRIVEZ-VOUS ET RECEVEZ
ce bulletin par mail.

Transmettre votre adresse e-mail à
accueil.mairiekernoues@orange.fr

FORMATION PREMIERS SECOURS NIVEAU 1 (PSC1) :

Samedi 24 octobre, à l'initiative des élus, une formation de «Prévention et Secours Civiques - PSC1» a eu lieu à la Salle Louis Page, en respectant un protocole sanitaire adapté.

Il s'agit d'une formation de base aux premiers secours destinée au grand public, qui permet d'acquérir les savoirs ainsi que les comportements nécessaires qui peuvent sauver, prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

Au programme : Savoir Protéger, alerter, prendre en charge les personnes victimes de malaise, perte de connaissance, l'arrêt cardiaque, l'utilisation du défibrillateur, la désobstruction des voies aériennes, que faire en présence de traumatismes, de brûlures, de plaies.

Ainsi, 8 enfants/étudiants et Apolline PAPIN, agent d'animation de Kernoues ont été formés par Bruno MEUNIER, sapeur pompier professionnel à Landerneau et Moniteur au titre de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Finistère (UDSP29).



La journée de formation a été rythmée entre les échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. A l'issue de la formation, les participants ont été récompensés par un certificat de compétences.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE - GUERRE14-18 :



Le Maire déposera une gerbe de fleurs au pied du monument aux morts mercredi 11 novembre à 11h, accompagné des officiels de l'UNC, des élus communaux, en petit comité, en respectant le port du masque et la distanciation réglementaire. La cérémonie sera suivie par une remise de médailles interne, à deux anciens combattants, à la salle Louis Page.

SOLIDARITE CONFINEMENT :

En cas de difficultés, d'isolement durant la période d'isolement, vous pouvez contacter Anne GENARD, adjointe aux affaires sociales au 06.45.92.27.32

annonces paroissiales

buhez ar barrez

La paroisse durant le confinement. Presbytère de Lesneven : 02 98 83 00 43

Aucune messe ne sera célébrée après le 2 Novembre.

* Baptêmes et mariages sont reportés.

* Il est possible de demander le sacrement des malades. Appeler le presbytère ou par mail : cure@ndfolgoet.fr.

* Les célébrations d'obsèques, présidées par un prêtre, auront lieu dans les églises de la paroisse, avec une participation de 30 personnes maximum.

* Les accueils paroissiaux sont fermés durant le confinement.

Au besoin, les contacter par téléphone en laissant un message qui sera pris en compte dès que possible.

le coin des associations

korn ar c'hevredigezhioù



En raison de la crise sanitaire actuelle, la bibliothèque et la salle Louis Page sont fermés à la pratique des activités associatives.

en côte des légendes

aod ar mojennoù

Suite à l'annonce d'un second confinement généralisé par le Président de la République et pour limiter la propagation du virus Covid-19, l'atelier participatif : « La mer Monte ! Les risques littoraux s'anticipent aujourd'hui », du jeudi 12 novembre 2020 est annulé et sera reporté prochainement dans « formation premier secours ».

MOIS SANS TABAC :

Consultations proposées à la MSAP - Centre Socioculturel Intercommunal
2 Rue des Déportés, 29260 Lesneven

Au programme :

* Lundi 2 novembre : - de 9H à 10H : Information collective « Comprendre la dépendance tabacologique », - de 10h à 12H : Consultations individuelles de tabacologie,

* Consultations individuelles de tabacologie en téléconsultation de 9h à 13h :

Lundi 9 novembre, Vendredi 16 novembre, Lundi 23 novembre, Lundi 30 novembre

L'ensemble des consultations sont assurées par Mme Fortin, infirmière tabacologue, au CHRU de Brest.

Inscriptions et informations au 02.98.21.11.77 ou 06.71.39.45.53 (Stella Deligne)

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL : «SOLIDAIR'BREIZH»

Le Centre Socioculturel relance pour ce second confinement la plateforme de solidarité "Solidair'Breizh" joignable par téléphone au 02 98 83 04 91 afin d'aider les personnes isolées ou fragiles qui ont besoin de soutien. Nous recensons les besoins et recherchons des bénévoles de proximité pour y répondre sur le secteur Lesneven - Côte des Légendes.

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

De quoi s'agit-il ?

- Livraison de courses (alimentation, pharmacie ...) pour des personnes âgées ou fragiles,
- Appels de courtoisie, il s'agit de conversations téléphoniques pour maintenir un lien social.

Les demandes sont traitées par téléphone par un professionnel du Centre Socioculturel qui prendra tous les renseignements nécessaires. Vous pouvez également laisser un message en indiquant votre nom, l'objet de votre appel et votre numéro de téléphone. Dès que possible, nous revenons vers vous pour une mise en relation avec un bénévole.

Bien entendu, la réalisation des tâches d'aide et de soutien se fait sans contact, afin d'assurer une protection maximale des personnes aidantes et aidées.



RESTOS DU COEUR DE LESNEVEN, LE FOLGOËT

La campagne d'hiver 2020/2021 débute le 23 Novembre.
Inscriptions dans les locaux des restos du cœur Espace KERMARIA au FOLGOËT.

Lundi 9, LUNDI 16, JEUDI 19 NOVEMBRE de 13 h 45 à 16 h 30.

Les personnes désirant bénéficier de cette aide devront se munir de leurs justificatifs de ressources et de charges. (prestations diverses et charges : quittances de loyers etc...)

INFORMATION CORONAVIRUS

Depuis le 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans les lieux clos recevant du public. Afin de bien respecter cette mesure, assurez-vous de porter le masque correctement de manière à couvrir votre nez, bouche et menton. Évitez ensuite de le toucher et de le déplacer. Ne le mettez jamais en position d'attente sur le menton, front ou sur une oreille. Ne le mettez pas dans votre poche. Une fois utilisé, jetez-le dans une poubelle

INFORMATION#COVID19

Adoptez les bons réflexes avec le masque

Une fois en place ne le touchez plus

Ne le mettez pas dans votre poche

S'il est humide ou souillé changez-le

Lavez-vous les mains avant et après l'avoir mis

Une fois utilisé, jetez-le dans une poubelle

Retrouvez les informations officielles sur la crise sanitaire sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

CONTRÔLE DES ATTESTATIONS :

En ces temps, de nouveau confinement, la gendarmerie va procéder, comme lors du printemps, au contrôle des attestations dérogatoires de déplacements.



Par le présent message, je voulais vous rappeler, que seuls les personnels en uniforme et identifiés gendarmerie, peuvent demander aux administrés, la présentation de leur attestation sur le canton de Lesneven.

Les seuls militaires travaillant en civil sur notre ressort sont des membres de la Brigade de Recherches de Landerneau, qui n'ont pas pour mission de demander la présentation de ces attestations.

PROCHAINE PARUTION
LE 20 NOVEMBRE 2020
Dépôt des articles pour
le 18 Novembre à 12h00

PRODUCTION & ÉDITION
Mairie de Kernouës
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Christophe BÈLE, Maire
DÉPÔT LÉGAL
16 mai 2014



**Messieurs, Mesdames,
Habitants de Kernouës,**

Lesneven, le 2 novembre 2020

| **OBJET** : Mauvais tri dans les colonnes d'emballages secs

La Communauté Lesneven Côte des Légendes prélève des échantillons dans les colonnes destinées au tri sélectif des emballages secs.

Ces échantillons sont **triés manuellement** afin de connaître la quantité de carton, de bouteilles et flacons en plastiques, d'aluminium, d'acier et de papier présentes dans les colonnes.

Dans ces échantillons, le pourcentage de déchets refusés et donc envoyés à l'incinération est très élevé. Il a atteint cette fois 55% à Kernouës.

Il s'agit principalement d'ordures ménagères, c'est-à-dire des déchets sales qui auraient dû se trouver dans les colonnes grises.

Il y a également du verre et du textile, qui sont pourtant recyclables s'ils sont mis au bon endroit (colonnes pour le verre et bornes à vêtements).

CE POURCENTAGE DE DECHETS QUI NE SONT PAS RECYCLABLES EST INADMISSIBLE.

Nous allons procéder à un nouveau prélèvement dans les jours qui suivent. Si le pourcentage de déchets non recyclables est toujours aussi élevé, nous réfléchissons à retirer la colonne de tri sélectif de Kergoff.

Si vous avez un doute sur un déchet, merci de le mettre dans les ordures ménagères. Ainsi, il ne gênera pas les trieurs manuels du centre de tri. L'engagement de tous pour l'environnement commence par des gestes simples et citoyens.

Si vous avez des questions sur les consignes de tri, merci de prendre contact avec l'ambassadrice du tri de la Communauté Lesneven Côte des Légendes au 02.98.21.05.05 ou par mail à tri@clcl.bzh.

Le vice-président « Transition écologique »
Christophe Bèle

Le maire de Kernouës
Christophe Bèle

